

Programme de subvention pour un chauffage de serre respectueux du climat en Suisse



Culture de basilic dans l'exploitation de serre Ernst Meier SA à Tann ZH. Photo: Andrea Wismer

Le programme de protection climatique encourage le passage des serres chauffées à l'énergie fossile à une production de chaleur sans combustibles fossiles. L'objectif de ce programme d'encouragement est une production végétale durable grâce à la réduction des émissions de CO₂ générées par le chauffage des serres. Il s'adresse aux exploitants de serres en Suisse qui souhaitent réaliser un projet de transformation d'ici 2027.

En Suisse, bon nombre de serres industrielles sont chauffées avec des combustibles fossiles tels que le gaz naturel, le mazout ou le propane pour prolonger la période de végétation. Ce programme de protection climatique incite à remplacer ces combustibles nuisibles pour l'environnement par un **chauffage au bois**, des **pompes à chaleur** ou le raccordement à un **groupement thermique** des technologies susmentionnées. En apportant un soutien financier aux exploitants de serres, ce programme vise à réduire la réticence liée aux frais d'investissements élevés occasionnés par un système de chauffage à énergie renouvelable. La diminution des sources d'énergie fossiles permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par le chauffage dans les serres suisses. Ce programme de protection climatique est géré par la fondation myclimate et DM Energieberatung AG et peut être mis en œuvre grâce aux subventions d'encouragement de la Fondation KliK

Offre de conseil et subvention

Des conseillers ProCalor© accrédités aident les exploitants de serres à réaliser une étude de concept et de variante, puis à s'inscrire au programme. Le programme de protection climatique prend en charge au

Type de projet:

Biomasse , Efficience énergétique

Site du projet:

Suisse

Statut de projet:

Opération, exclusif

La réduction CO₂ annuelle:

10'000 t CO₂e

Situation sans projet

Chauffage des serres avec des combustibles fossiles

Standard de projet

OFEV/OFEN

Partenaire



Partenaire



Impressions

moins 25% des frais de cette étude (75% en cas de participation au programme). Une fois la nouvelle installation de chauffage mise en service, il est possible de vendre les économies de CO₂ à hauteur de **115 francs par tonne de CO₂**, attestées chaque année par l'OFEV/OFEN. Cela permet de générer un revenu annuel moyen estimé à 30'000 francs par hectare d'ici fin 2030.

Inscrivez-vous!

Veillez envoyer le formulaire d'inscription à myclimate au plus tard **avant** la signature du contrat d'entreprise ou d'achat du système de chauffage à énergie renouvelable. Vous trouverez les critères d'admission détaillés sur le formulaire d'inscription. La procédure usuelle de l'inscription au programme d'encouragement se décompose comme suit:

1. Solliciter et mandater un conseiller ProCalor© accrédité pour la réalisation d'une **étude de concept et de variante** (cf. contacts ci-dessous).
2. **Inscription au programme:** remplir le formulaire d'inscription, le signer et le retourner avec les pièces jointes requises à myclimate.
3. Une fois l'octroi provisoire de subvention reçu, lancer la **planification détaillée de l'exécution** et signer le **contrat de subvention** entre le maître d'ouvrage et myclimate.
4. Signer le **contrat d'entreprise ou d'achat** pour l'investissement principal et en envoyer une copie à myclimate.
5. Une fois l'installation **mise en service**, envoyer des copies des protocoles de mise en service des systèmes de chaleur et des compteurs d'énergie étalonnés à myclimate.
6. Mettre à disposition **chaque année** les **données de suivi** requises conformément au contrat de subvention et recevoir la **subvention**.

Demandes et contacts

Demandes de réalisation d'une **étude de concept et de variante** aux conseillers ProCalor© accrédités suivants:

- Suisse alémanique et Tessin: DM Energieberatung AG, 056 444 25 55
- Romandie: RWB Groupe SA, 058 220 39 40

Demandes concernant **l'inscription au programme** et le programme de protection climatique d'une manière générale:

- Toute la Suisse: Fondation myclimate, 044 500 43 50, gewaechshaus@myclimate.org

Ce projet contribue à la réalisation de 2 ODD:



Bassin d'eau de pluie servant à stocker 1'800 mètres cubes d'eau de pluie pour l'irrigation des salades. Photo: Forster Gruppe



Chauffage au bois avec une puissance de 1'600 kilowatts dans une serre de l'exploitation BioLand Agrarprodukte à Steinmaur ZH. Photo: Daniel Meier



Production de plantes ornementales dans l'exploitation de serre Ernst Meier SA à Tann ZH. Photo: Andrea Wismer



Diverses plantes ornementales, herbes et légumes sont cultivés dans les serres sur une superficie totale de plus d'un hectare. Photo: Andrea Wismer



40 000 MWh de chaleur renouvelable produits chaque année.



10 000 t de CO₂ économisées chaque année.